

## NP 25764

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Wu la délibération n°43 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président et l'autorisant à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni des conditions ni des charges.

CONSIDERANT le mail de la Fédération Française Handisport en date du jeudi 23 mai 2024 qui a proposé la donation du matériel de natation à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT le mail de FARES 2024 confirmant la donation du matériel de rotation à Limoges Métropole,

CONSIDERANT qu'il convient d'accepter ce don de matériel qui n'est grevé ni de conditions ni de charges,

CONSIDÉRANT que ce matériel devrait être déposé au centre aquatique L'Aquapolis, en vue d'être utilisé par les usagers, au lors de compétitions.

CONSIDÉRANT que ce matériel consiste en des biens de retour de la concession de service public relative à l'exploitation du Centre aquatique L'Aquapôle;

## DECIDE

**Article 1 :** d'accepter le don de matériels de piscine utilisés pour les jeux olympiques sur le site de Paris La Défense Arena de la part de Paris 2024 qui n'est grevé ni des conditions ni des charges.

La liste du matériel est la suivante :

- 12 Lignes d'eau Gold Pro 50m,
- 3 Brouettes 20 litres.

- rouleurs types d'eau : Storage Trolley Large

Il consistera donc de mettre à jour l'inventaire des biens au titre des biens de recours de la concession de service public relative à l'exploitation du centre aquatique L'Agapole.

**Article 2 :** L'Agence Métropole prendra en charge les frais de transport depuis Paris.

### Fast & Curmudgeau

Publié le mardi 21 octobre 2024  
 Auteur de l'article : Ministère de l'Énergie  
 get-act@ec.gc.ca ou 1-800-955-6250, 24 heures sur  
 24, en français ou en anglais

## Décision concernant l'acceptation du don de matériels de la part de Paris 2024



**TÉLÉCHARGER**